

### **Etaient présents :**

La première partie de la réunion se tient avec les membres de la Commission « Patrimoine naturel et réseaux écologiques ».

#### Pour la Commission Administration, finances, évaluation :

- M URVOY, délégué de MONTEPILLOY et Président de la commission
- Mme MISSENARD, conseillère municipale de VIARMES
- Sylvie CAPRON, directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France
- Pascal LAMBERT, chargé de mission « SIG – Evaluation » du Parc naturel régional Oise – Pays de France
- Philippe MEURANT, Architecte au PNR.

#### Pour la Commission Patrimoine naturel et réseaux écologiques

- Mathieu MAUVERNAY, Conseiller municipal de PLAILLY, délégué suppléant
- Romain CHEVEREAU, SITRARIVE
- Hervé DEHEZ, Amis de la Terre du Val d'Ysieux
- Jean-Charles BOCQUET, APFHEC
- Pascal MALIGNAT, Picardie Nature
- Véronique BRETENOUX, Maire-Adjointe de LE PLESSIS-LUZARCHES, déléguée Titulaire
- Sylvain CORNUT, SYMABY
- Catherine ALLIOUX, IASEF
- Jean-Henri MAFFIERS, MAFFLIERS
- Christophe GALET, Ecosphère
- Alexandre MACQUET, Ecosphère
- Quentin VANEL, Ecosphère
- Jean-Luc HERCENT, chargé de mission « patrimoine naturel »
- Thibaud DAUMAL, chargé de mission « patrimoine naturel, NATURA 2000, eau, carrières »

### **Ordre du jour :**

- Etat d'avancement du T0 « Patrimoine naturel et corridors écologiques »
- Etat d'avancement du T0 « Paysage » ;
- Choix de l'entreprise pour la suite des travaux de peinture à la Maison du Parc ;
- Choix du photocopieur réseau en remplacement du photocopieur actuel ;
- Programme d'actions 2025 ;
- Questions diverses.

## **I. ETAT D'AVANCEMENT DU T0 « PATRIMOINE NATUREL ET CORRIDORS ECOLOGIQUES »**

Jean-Luc HERCENT présente les excuses de Monsieur CHERON, Président de la Commission « Patrimoine naturel et réseaux écologiques » qui a un empêchement de dernière minute.

Pascal LAMBERT introduit la réunion en rappelant la démanche du T0 et les modalités adoptées pour le réaliser. Il ajoute que le T0 aménagement est terminé et que le T0 biodiversité et le T0 Paysage sont encore en cours.

Il accueille les représentants du bureau d'études ECOSPHERE en charge du T0 biodiversité et leur laisse la parole pour présenter l'état d'avancement de leur travail.

Christophe GALET explique que le T0 comportent 3 séries d'indicateurs qui, remplis en 2021 puis en fin de Charte, devront permettre in fine de répondre aux 3 questions évaluatives suivantes :

1. Quelle est l'évolution de la biodiversité remarquable ?
2. L'intégrité et la fonctionnalité du réseau inter forestier ont-elles été maintenues ?
3. Quelles sont les tendances d'évolution des zones humides ?

Il présente les indicateurs retenus pour les zones humides ainsi que les cartes du T0.

Il est remarqué que la partie francilienne n'est que partiellement renseignée. En effet, il n'y existe pas d'inventaire des zones humides exhaustif. Sylvie CAPRON indique que ce travail sera réalisé par le PNR en 2025 et pourra participer au T0.

Pascal LAMBERT explique que le bureau d'études n'avait pas pour mission de faire des inventaires mais de collecter les données existantes et d'en tirer des indicateurs pouvant être reconduits en fin de Charte.

Il est précisé que l'indicateur ne concerne que les zones humides dans les fonds de vallées.

Sur l'indicateur de dégradation des zones humides, les indicateurs sont les zones humides mises en culture, les captages d'eau. Les pollutions des eaux (par mauvais raccordement ou mauvais traitement des eaux usées) et les drainages sont aussi abordés dans la discussion.

Sur la carte des captages, Thibaud DAUMAL signale l'absence des captages d'eau de Précý. Christophe GALET indique que ces captages ne sont pas repris si pas directement en aval de zones humides et ne les impactant pas. Mais il est répondu que ces captages sont en l'occurrence connus pour avoir une incidence sur la zone humide proche du marais Dozet.

Les difficultés rencontrées pour obtenir des informations sur les captages d'eau sont signalées.

Monsieur CORNU signale que certains prélèvements agricoles ne sont pas déclarés.

Monsieur DEHEZ souligne la question de la pollution des zones humides en amont de l'Ysieux, liée au mauvais fonctionnement des réseaux d'assainissement pluvial. Monsieur CORNU signale que les mauvais raccordements d'eaux usées détériorant la qualité des eaux restent de la responsabilité des communes et des habitants et que des mises aux normes restent à faire. Cette qualité du cours de l'Ysieux s'améliore au fur et à mesure grâce à une épuration progressive des eaux dans les zones humides.

Sur la carte recensant les stations d'épuration posant problème, Romain CHEVEREAU remarque l'absence de la station de Lamorlaye pourtant connue comme posant actuellement de gros problèmes et signale le projet de changement d'orientation des eaux usées vers la station d'Asnières-sur-Oise. Christophe GALET indique qu'il l'ajoutera à l'état initial.

Puis, Alexandre MACQUET présente les indicateurs retenus pour le T0 biodiversité remarquable. Il explique, qu'après de nombreuses réflexions, il a été retenu des pools d'espèces indicatrices ou emblématiques par type de milieux (landes, pelouses calcicoles, forêt, zones humides, lisières...). Il donne la liste des espèces retenues (faune et flore) pour les landes.

Pascal MALIGNAT estime que cette sélection compte surtout des insectes et oublie l'avifaune dont des espèces très remarquables comme la Locustelle lusciniöide et le Butor étoilé présents au marais du Lys.

Jean-Luc HERCENT rappelle que le travail demandé au bureau d'études n'est pas de faire l'inventaire des espèces remarquables mais de faire une sélection des espèces indicatrices par type de milieu, étant suffisamment pertinente pour être en capacité de donner une idée de l'évolution de la biodiversité

remarquable entre 2021 et la fin de la Charte. Il explique que si la Locustelle luscinoïde et le Butor étoilé ne sont présents qu'au marais du Lys, cela ne permettra pas de se faire une idée globale de l'état de la biodiversité remarquable des zones humides du territoire. Il indique qu'en complément du T0 il est possible d'élaborer une liste des espèces remarquables.

Pascal MALIGNAT signale tout de même l'intérêt majeur de la population de Locustelle luscinoïde. Thibaud DAUMAL ajoute que, malheureusement, en plus de l'argument de l'unicité de cette population à l'échelle du Parc, la capacité du PNR à réactualiser la connaissance de la population de cette espèce (site privé avec des propriétaires peu enclins à ouvrir largement leur marais pour étude au-delà de l'étude en cours sur le marais du Lys de la Fédération des chasseurs) empêche aussi de la choisir comme indicateur. Par ailleurs, les données récentes produites pour cette espèce sont postérieures au T0. L'étude de la Fédération des chasseurs a en effet commencé en 2022 et les données prises en compte pour le T0 sont celles avant 2021. Aucune donnée de cette espèce sur le site n'a été collectée sur la période de référence des 15 ans précédant le renouvellement de la Charte du Parc (entre 2006 et 2021).

Tout le monde convient que le fait que cette espèce ne soit pas prise comme indicateur ne doit pas limiter les efforts faits pour sa prise en compte par le PNR.

Christophe GALET affirme que, pour d'autres milieux, l'avifaune est bien représentée parmi les espèces indicatrices retenues en particulier sur la forêt avec Grimpereau des bois, Pic mar, Pic noir, Gobemouche noir et Pouillot siffleur.

Enfin, Alexandre MACQUET présente les indicateurs retenus pour le T0 des corridors écologiques interforestiers. Il explique qu'il s'agit de s'appuyer exclusivement sur les corridors interforestiers relictuels identifiés sur le plan de référence de la Charte. Il ajoute que ce travail est compliqué car l'usage du sol seul ne permet pas de savoir si les corridors sont encore fonctionnels. Il ajoute qu'il a dû mobiliser les dire d'experts.

Il ajoute que le travail n'est pas terminé sur ce sujet.

Monsieur BOCQUET signale l'intérêt du travail TVB qu'a fait l'agglomération Roissy Pays de France mais qui concerne marginalement le territoire du Parc ; il n'y a pas de corridor relictuel étudié dans le T0 sur cette zone.

Monsieur DEHEZ constate qu'il n'y a pas de réglementation pour protéger les corridors dont certains sont urbanisés et fermés par des clôtures. Mme CAPRON indique l'impossibilité d'interdire les clôtures. Le PNR agit sur la prise en compte dans les documents d'urbanisme mais cela ne suffit pas à assurer la pérennité des corridors. Une veille et un travail régulier auprès des propriétaires pour ménager des passages pour les grands mammifères et toute la faune restent nécessaires.

La réunion ayant dépassé l'horaire prévu, il est proposé de mettre fin au débat pour l'instant, de laisser le bureau d'études poursuivre et de présenter les conclusions quand il aura achevé sa mission.

La première partie de la réunion étant terminée, les membres de la commission Administration, finances, évaluation se retirent et poursuivent, dans une autre salle, l'ordre du jour de leur réunion.

## **2. ETAT D'AVANCEMENT DU T0 « PAYSAGE »**

Pascal LAMBERT accueille M. RIEUSSET du bureau d'études TOPORAMA et Fabien BELLAGAMBA qui réalisent la mission du T0 Paysage.

Il rappelle qu'il s'agit de décrire et d'illustrer les caractéristiques principales (4 ou 5) de chacune des 18 unités paysagères de la Charte, telles que proposées par l'équipe du PNR.

Monsieur RIEUSSET explique que chaque unité paysagère est présentée sous la forme d'une fiche, comprenant des photos, des croquis, des textes explicatifs et des reconstructions (carte postale et photo actuelle d'un même lieu).

Il rapporte que 8 fiches sont complètement terminées et qu'ils travaillent sur les 10 autres, qui seront terminées à la fin de l'année.

Il présente les fiches finalisées.

Les membres de la commission jugent le travail très intéressant et pédagogique, qui méritera, au-delà de l'évaluation, d'une valorisation sous la forme d'un beau livre ou de panneaux d'exposition, à l'attention des élus et du grand public.

### 3. CHOIX DU PHOTOCOPIEUR RESEAU EN REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR ACTUEL

Pascal LAMBERT explique que la maintenance et la réparation de notre photocopieur ne vont plus être assurées en raison de l'ancienneté du matériel et qu'il faut donc en changer.

Il rapporte qu'il a fait une consultation et qu'il a obtenu 3 propositions (cf. tableau ci-joint).

Après analyse des propositions, il s'avère que c'est la société TOSHIBA avec le copieur e-STUDIO5525AC CLR qui est la moins-disante sur une durée de 5 ans (coût d'acquisition et coût de maintenance).

**Les membres de la commission valident cette proposition.**

### 4. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA SUITE DES TRAVAUX DE PEINTURE A LA MAISON DU PARC

Philippe MEURANT rappelle qu'il restait des crédits disponibles sur l'enveloppe des travaux de peinture et qu'il a donc été proposé de poursuivre la réfection des peintures et sols du bureau d'accueil, du palier du 1<sup>er</sup> étage et de toutes les circulations.

Il indique qu'il a organisé une consultation et propose d'examiner les offres (cf. tableau d'analyse).

Il explique qu'il n'a reçu que 2 propositions, celle de SPRID et celle de Claire Danielle, qui ont toutes deux déjà travaillé pour le PNR.

Il détaille puis résume l'analyse.

#### Offre de SPRID

Candidature qualitative. L'entreprise dispose des qualifications nécessaires à la parfaite réalisation des travaux. Elle prévoit les moyens nécessaires à la bonne réalisation des travaux mais dans un délai qui semble court (6 semaines de travaux) et sans présentation de calendrier détaillé.

Le coût global est inférieur au montant prévisionnel estimé (-20 % environ) mais avec des suppléments proposés et surtout des observations pouvant entraîner des suppléments. L'entreprise ne prévoit aucune dépose-repose de luminaires, etc... L'entreprise indique que le revêtement de sol prévu n'a pas la classification UPEC requise, sans autre précision, et propose un autre produit de la gamme prévu pour les locaux à usage élevé (pédestre et chariot) et chaises à roulette. Le produit au CCTP semble suffisant car adapté aux bureaux, circulations modérées, locaux de reproduction (pièces concernées : circulations à fréquentation modérée).

#### Offre de Claire Danielle

Candidature qualitative. L'entreprise dispose des qualifications nécessaires à la parfaite réalisation des travaux. Elle a déjà réalisé des travaux de peinture et de revêtement de sols à la Maison du Parc, en s'adaptant sans cesse aux conditions et aux supports, sans surcoût avec le souci de toujours bien faire. Elle prévoit tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation des travaux dans le délai prévu en proposant un calendrier prévisionnel très détaillé.

Le coût global est légèrement inférieur au montant prévisionnel estimé (-10 % environ) mais sans aucun supplément proposé ou observation pouvant entraîner des suppléments.

Compte tenu de postes non chiffrés et du délai de mise en œuvre proposé, les membres de la commission craignent que SPIRID ait sous-estimé la difficulté du chantier et que cela n'engendre des surcoûts lors de la réalisation.

**La commission retient donc la proposition de Claire Danielle, bien qu'elle soit légèrement plus élevée.**

## 5. PROGRAMME D' ACTIONS 2025

Sylvie CAPRON explique qu'il est proposé d'inclure dans le programme d'actions 2025 2 fiches.

**Des travaux à la Maison du Parc :** Il est projeté de remplacer avec du double vitrage les portes-fenêtres, fenêtres et baie de la salle d'exposition et de la bibliothèque, de remplacer ou de restaurer les volets de ces pièces et de changer la porte de la sortie de secours. Le montant du devis est de 94 942 € HT.

**Equipement du Parc - 2025 :** Cette tranche prévoit l'acquisition d'ordinateurs portables ainsi que des prototypes de mobilier urbain. Ces mobiliers (banc, banquette, fauteuil, corbeille de propreté, borne, potelet, barrière pour l'espace public en ville, panneau d'affichage) seront issus du concours de design qui sera organisé en 2025 pour constituer une ligne de mobilier urbain en bois local à proposer aux communes, sous la forme d'une commande groupée (2026). Le montant de cette fiche s'élève à 17 330 € HT.

**La commission valide ces fiches.**

Monsieur URVOY clôt la réunion en remerciant les participants.